

CP LIEGE

PV N° 05/25-26 Réunion plénière du 12/11/2025

Convoqués : Mmes Corbisier, Lebrun, Pallen ; MM Riga, Fraiture, Ghiezen, Vinci, Beck, Warengnien et Denotte

Présents : Mmes Corbisier, Pallen, Lebrun ; MM Riga, Ghiezen, Vinci, Warengnien, Vinci, Beck et Fraiture.

Invités : Mme Joliet (CDA) et M Maréchal de la commission coupe

Excusés : MM Denotte et Appels (CDA)

Approbation PV:

PV n° 3 et 4 approuvés à l'unanimité

Nécrologie:

Le comité provincial a appris le décès de Mme Leblanc Andrée (mamie) ancienne membre de la CTJ.

Nous présentons aux membres de sa famille nos plus sincères condoléances

Le CP reçoit Adin Gojak qui va nous présenter le projet jeunes. M Doret représente la CFA.

Ce projet est réalisé en étroite collaboration avec le CP. Il est chapeauté par Adin et Alexis Poddighe.

Le 21 novembre les 20 arbitres et les encadrants iront assister au match CB LIEGE – Kontich Wolves.

Les arbitres retenus ont participé à une réunion virtuelle pour leur présenter le projet. Chaque arbitre s'est vu assigner un « mentor » (arbitre de national) avec qui il pourra partager ses expériences, analyser des vidéos de ses différentes prestations, arbitrer des matchs ,...

Le CP remercie vivement Adin pour son implication au service des arbitres prometteurs de notre province. Il travaillera avec les convocateurs pour permettre aux mentors d'accompagner les jeunes arbitres au mieux.

MM Gojak et Doret quittent la réunion.

Communication CP:

Suite au bug informatique, le match n°409105 est à rejouer aux frais de l'AWBB. Il y a déjà eu trois bugs similaires cette saison. Nous attendons des précisions du secrétaire général à ce propos.

Challenge U12 : le CP valide la candidature du BC Sprimont (seule candidature reçue) pour l'organisation du tour qualificatif pour la province de Liège (dimanche 04/01/25).

Appel aux candidatures pour l'organisation des 1/2 et finale de coupe – Délai 8 décembre 2025. Le CP a validé les cahiers des charges

Tout doit être mis en œuvre pour que les matchs commencent à l'heure. La mi-temps dure **10 min** à partir de U14. En U8/U10 **6min** de mi temps, U7/8 **7min** de mi-temps.

Rappel : les feuilles doivent être complétées au moins 30 minutes avant le début du match. Le club visité peut les compléter longtemps à l'avance.

Le PC1 est encodé jusqu'au 31/10. La plupart des clubs sont en manque d'arbitres.

La participation des clubs aux frais du CP votée à l'AP est également encodée pour cette saison (150€)

Le parking du Collège St-Louis est indisponible pour travaux. Merci de prendre vos dispositions.

Mme Lebrun a assisté à la réunion mini-basket (Jambes – 03/11) et nous fait un retour.

Reçu l'unique question d'un membre pour la réunion des clubs organisée à l'initiative des parlementaires, B Riga y a répondu

Nous avons reçu l'invitation à la réunion des clubs organisée par les parlementaires le lundi 17/11 à la MDS.

Courriers et Communications clubs:

Alleur : demande de changement du match 403117 reçue ce jour pour ce weekend – demande refusée car hors délai.

Mailleux Comblain : demande du report du match N° 601105 en U14F suite à un décès au sein de l'équipe – Le CP marque son accord.

Esneux : réclamation concernant le match de coupe U18 – Le CDA a répondu.

Courrier de P. Aigret concernant J-M. W. : la trésorière a profité de la réunion « mini-basket » pour lui répondre. La position du CP est inchangée.

Homologation des terrains :

Orp Jauche : l'éclairage est en ordre

Collège St-Louis et RBC Prayon : le tracé est en ordre

Cristal Seraing : tracé et marquoir en ordre à la salle de la Troque

Herstal : un 3^{ème} rappel concernant le Buzzer de fin de quart temps a été fait par le responsable.

Alleur : problème d'éclairage – en cours

Verlaine : Homologation des terrains latéraux – le responsable doit se rendre sur place.

Forfaits généraux:

U19F d'Orp Jauche

U12J de Marchin

Communications arbitres et CFA:

Initiation à l'arbitrage : Seraing ; Blegny et Malmedy

Projet féminin AWBB : Match à Cointe le 4/1

Défraiement des arbitres : L'AWBB autorise depuis quelques années maintenant le défraiement des arbitres par voie électronique, pour autant qu'ils donnent leur accord. Il n'est pas prévu d'autre disposition pour l'instant.

Lors des matchs, il faut donc que l'arbitre accepte la proposition du club d'effectuer un paiement électronique pour que le club puisse le défrayer électroniquement. S'il refuse, il doit toujours être défrayé en espèces.

Séance levée à 21h40

Aline PALLÉN

Secrétaire CPLIEGE